

NOTE D'INTENTION SUR LE DÉVELOPPEMENT DU PROJET DU JARDIN MODERNE POUR LA PÉRIODE 2019 – 2022

validé par le Conseil d'Administration le 20/02/2019

Préambule

Cette mise à jour s'inscrit dans le cadre du projet global de l'association validé en assemblée générale en 2012¹. Celui-ci est essentiellement fondé sur la notion de droits culturels tels qu'énoncés notamment dans la Déclaration de Fribourg², et rassemble des personnes ayant une pratique artistique et/ou culturelle, professionnelle ou en amateur, individuelle ou collective, dans le champ des musiques dites actuelles, ou en lien avec ce dernier. Le présent document précise, développe, et parfois reformule les objectifs et les axes de travail en prenant compte les expériences et les évaluations réalisées depuis 2012, le contexte actuel du local au mondial, et les perspectives d'évolutions de la structure comme de l'environnement global.

Le contexte au début de l'année 2019

Depuis sa création, le Jardin Moderne en tant que lieu et en tant qu'association, a été pensé comme un espace d'accueil de projets locaux. Il est un site de travail ouvert à toutes et tous, sans autre condition que l'acceptation des valeurs portées par l'association. La pratique de la musique, notamment par la répétition, occupe donc logiquement le cœur du projet, autour duquel se développent d'autres activités de création (par la musique enregistrée, le travail scénique...), de formations, d'actions culturelles et de rencontres.

La diffusion de concerts, produits et organisés par l'association, ou coproduits avec des partenaires ou des structures membres, n'est pas dissociée de la pratique. La scène répond ainsi à la forte demande de rencontre avec des spectateurs de la part des artistes et acteurs, amateurs ou professionnels, qui ne trouvent pas toujours de place dans les structures culturelles dont le projet définit en amont un champ esthétique ou un registre précis. Il s'agit aussi de soutenir et d'accompagner les artistes comme les organisateurs, lorsqu'ils souhaitent un appui sur les plans artistique, technique, législatif, logistique ou économique.

En d'autres termes, le Jardin développe des projets de diffusion en les appréhendant dans une dimension pédagogique. La fonction de prescription (comme les choix de programmation) s'inscrit dans une logique de contribution au développement des projets de partenaires ou de membres, et s'efforce de créer ou de renforcer les passerelles et les coopérations entre les initiatives locales et régionales, locales et mondiales, entre différentes esthétiques, différentes disciplines ou différentes cultures.

Ce travail sur la relation entre les personnes est aussi développé au travers d'actions dites d'éducation artistique et culturelle. Ici encore, il est question du partage de projets, de confrontation de visions de la société, exprimées au travers de pratiques artistiques et/ou culturelles, dont le Jardin peut être l'inspirateur ou l'accompagnateur. Dans le premier cas il s'agira d'initier à la création, la pratique musicale, d'expliquer et décoder des fonctionnements, des courants artistiques, des manières de faire. Dans le second, la posture est inversée. L'enjeu est alors d'aller vers l'autre en proposant une contribution à l'évolution de son projet, ou sa pratique. Dans tous les cas l'intention est d'expérimenter la construction collective.

1 http://www.jardinmoderne.org/wp-content/uploads/2016/05/projet_projet-global.pdf

2 <https://droitsculturels.org/ressources/wp-content/uploads/sites/2/2012/07/DeclarationFribourg.pdf>

D'autre part, nous soulignons le rôle joué par l'association dans les processus de coopération à l'échelle locale. Nous disposons de presque quatre années de recul sur les engagements et actions partagés avec l'Association Trans Musicales et l'Antipode MJC. La poursuite et le développement de la démarche sont aujourd'hui actés, ce qui permet de partager l'analyse des enjeux, et de définir des stratégies collectives et concertées. Cela passe par la mise en œuvre d'actions auxquelles peuvent être associés d'autres partenaires, l'objectif étant une contribution plus effective à une structuration durable et partagée du territoire.

Avec la même intention fédératrice imprégnant le Jardin depuis sa fondation, nous restons volontaires pour poursuivre le portage administratif et financier de cette coopération. C'est un paramètre important à prendre en compte dans la réactualisation de notre projet dans la mesure où elle impacte considérablement le fonctionnement de la structure.

Dans la même logique, nous souhaitons aussi maintenir et renforcer la collaboration avec Dooinit et Demozamau, notamment sur le champ des musiques enregistrées, qui a déjà permis la réouverture de deux lieux dédiés dans les quartiers rennais respectifs du Blosne (le Block) et de Maurepas (la Source), ainsi que celle du studio d'enregistrement du Jardin.

Sur le plan économique, il est indispensable de prendre en compte le bilan de la période 2015-2018³. En effet l'association affiche des besoins de financements qui n'ont pu être couverts jusqu'à présent. La mise en œuvre du projet comme des actions reste donc soumise à une gestion rigoureuse et un soutien accru, puisque le Jardin démarrera l'année 2019 avec des réserves négatives (donc une trésorerie en tension) et une équipe permanente dont l'effectif est le plus bas de ces dix dernières années.

D'un point de vue politique et sociétal plus large, le constat posé en 2012 reste d'actualité. Mais aujourd'hui, les effets conjugués d'une concentration économique opérée par les plus gros acteurs de l'industrie musicale, d'une concentration institutionnelle, et aussi de réformes néo-libérales, auxquels l'association oppose un modèle solidaire et de coopération, n'ont fait que tendre encore plus clairement vers l'avènement de la compétition entre les personnes, entre les organisations et entre les territoires.

Cela impose de repenser les finalités de l'accompagnement de projets et de travailler à des modes de structuration, voire de professionnalisation dans certains cas, qui ne reposent pas exclusivement sur une « insertion dans le marché », et de toujours savoir questionner les enjeux de liberté et de relation entre les personnes aux travers des pratiques artistiques et culturelles.

Aussi, il est primordial d'intégrer dans nos réflexions, autant que possible et de façon la plus collective qui soit, les transformations du territoire. Nous avons donc à penser l'évolution d'une structure et de son projet dans une interaction avec un environnement complexe et mouvant. Citons notamment le développement de Rennes Métropole et de sa population, l'inauguration programmée du nouvel Antipode qui bougera les lignes dans les usages des artistes, des professionnels et des spectateurs, tout comme les nombreuses initiatives privées ou publiques qui naissent et se développent.

Enfin, pour éviter le piège qui consisterait à imposer un modèle, il convient de toujours rester attentif aux pratiques artistiques des personnes puisqu'elles évoluent au gré des aspirations, des innovations technologiques et médiatiques, et qu'elles s'inscrivent dans un environnement vivant.

3 <http://www.jardinmoderne.org/wp-content/uploads/2018/10/15-18-bilan-convention.pdf>

1. Un projet d'économie sociale & solidaire

En tant qu'initiative citoyenne indépendante et de droit privé, le Jardin s'inscrit dans le champ de l'économie sociale et solidaire et affirme sa dimension d'entreprise associative non lucrative, à gouvernance collective et démocratique. Il se reconnaît pleinement dans les valeurs et les analyses posées dans le *Manifeste de l'Ufisc pour une autre économie de l'art et de la culture*⁴.

Il convient de rappeler que le fonctionnement et les actions développées par l'association s'appuient sur une économie plurielle associant des principes de marché (recettes d'activités), de redistribution (financements publics) et de réciprocité (forte implication bénévole, mutualisation, partage des ressources et des savoirs). Il s'agit d'un modèle qui correspond à notre volonté de résister à l'injonction de rentabilité immédiate que l'industrie tente d'imposer comme unique règle de développement, tout en entretenant notre capacité à questionner les politiques d'aides publiques, voire en participant à leur élaboration au cours de processus collectifs. On peut citer à cet égard, le Schéma d'Orientation des Lieux de Musiques Actuelles (SOLIMA) de Rennes Métropole en 2015⁵, ou les États Généraux de la culture de Rennes⁶ la même année.

La dimension solidaire est donc posée comme alternative à la concentration des moyens sur un petit nombre d'artistes et de structures, et participe d'une transformation du principe d'offre artistique descendante élaborée exclusivement entre professionnels, pour une prise en compte et un accompagnement des pratiques, des expérimentations et des innovations, en tant que maillons essentiels de la diversité culturelle.

Cette appréhension s'exerce dans une attention au contexte du territoire, et notamment dans un travail de proximité qui privilégie le travail en réseau et la coopération avec l'ensemble des acteurs territoriaux : collectivités, populations, associations, et structures partageant les mêmes valeurs.

C'est dans cette logique que le Jardin soutien et accompagne le développement de projets émergents ou moins reconnus, travaille à une juste rémunération des personnes, à la relation de réciprocité avec les bénévoles, et cela dans une attention aux enjeux de développement durable et de renforcement démocratique.

1.2. Objectifs

- Valorisation, soutien et accompagnement des acteurs
- Identification et analyse du secteur à l'échelle locale & régionale

1.3. Axes de mise en œuvre

- Actions de formation

Les actions d'insertion et de formation professionnelle s'élaborent avant tout dans la prise en compte de l'engagement culturel et social des personnes. Il s'agit d'une démarche d'éducation et de formation tout au long de la vie, qui touche les enjeux d'insertion, de réorientation et d'évolution professionnelles, mais qui, plus fondamentalement, peut les dépasser pour nourrir le parcours des personnes, par l'acquisition de connaissances, de savoir-faire, par la découverte de nouvelles problématiques, ou la confrontation avec d'autres lectures.

4 <http://www.ufisc.org/l-ufisc/manifeste.html>

5 <http://solimarm.blogspot.com>

6 http://www.wiki-rennes.fr/Les_%C3%89tats_g%C3%A9n%C3%A9raux_de_la_culture

Il est donc question de partager des clés de compréhension, permettant de faire des choix professionnels et personnels éclairés. Ces apprentissages se font au Jardin dans des espaces formels (les actions de formation), autant qu'informel (dans les échanges et par les autres activités de la structure).

Plus particulièrement, dans le cadre de l'Action Territoriale Expérimentale (ATE) en partenariat avec la Région Bretagne, nous nous attachons à construire avec des personnes ne bénéficiant pas d'une prise en charge «classique» (d'employeur ou d'organisme paritaire), des parcours adaptés à chaque situation et chaque projet.

Nous veillons aussi à assurer une mixité de profils au sein des sessions de formations afin d'enrichir les échanges et favoriser le développement des réseaux, et à proposer des contenus articulés entre les besoins exprimés, et notre travail de prospection sur des pratiques en constante évolution.

Concrètement nous envisageons :

- de proposer au minimum le même volume de formations (31 sessions pour 24 modules distincts, soit 445 heures en 2017) et de viser au moins le même volume d'heure/stagiaire (2840 en 2017) ;
- de poursuivre le développement et l'alimentation de notre plate-forme pédagogique en ligne ;
- de poursuivre le développement de la dynamique partenariale avec les structures de musiques actuelles bretonnes (notamment pour permettre les stages en entreprise) ;
- de poursuivre la réflexion sur la formation en ligne ;
- de maintenir une attention aux opportunités de partenariats avec le Conservatoire de Rennes et le Pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne - Pays de la Loire.

• Information & ressource

La fonction ressource du Jardin est née en même temps que le lieu et demeure aujourd'hui un axe essentiel du projet. Elle a fait l'objet d'une réflexion en 2014, qui a permis de clarifier et de poser de nouvelles bases de développement⁷. La ressource est un outil d'accompagnement répondant aux besoins d'information et d'orientation des acteurs. Cela prend la forme de rendez-vous individuels ou collectifs, de temps d'informations thématiques ouverts à tous, de rencontres, et implique la veille, la collecte, le tri, et la mise à disposition de données, notamment par le biais d'un annuaire en ligne. D'autres dimensions ont été identifiées mais n'ont pu qu'être partiellement développées, faute de moyens, comme l'enjeu de patrimonialisation, en particulier sur la scène locale, ainsi que l'observation des pratiques à l'échelle de bassin rennais.

Concrètement, nous envisageons de maintenir l'activité et les actions liées.

• Organisation interne & fonctionnement

Nous continuons à travailler la dynamique coopérative au sein de l'équipe (salariés permanents et occasionnels), ainsi que dans la relation entre équipe salariée et bénévoles. Nous continuons d'expérimenter des schémas de décisions plus horizontaux ou collectifs afin de permettre à l'ensemble des personnes de s'impliquer dans la conception comme dans la mise en œuvre.

D'autre part, nous souhaitons continuer à limiter l'écart des revenus au sein de la structure, à durée égale de travail, à un ratio de 2,5, dans la mesure où la valeur d'échange récoltée est avant tout le fruit d'un travail collectif.

Concrètement nous envisageons :

- de maintenir des tarifs accessibles et équitables pour l'ensemble des activités proposées ;
- de poursuivre les expérimentations visant à une gestion et un développement de la dimension collective

7 <http://www.jardinmoderne.org/wp-content/uploads/2018/12/14-projet-ressource-JM.pdf>

- Un lieu collectif

Le Jardin héberge d'autres acteurs artistiques et culturels afin de les soutenir, de favoriser l'interconnaissance, les échanges et les coopérations. Le Jardin a accueilli jusqu'à 20 autres structures lorsqu'il avait en gestion un second site, il en héberge actuellement cinq, et se voit contraint de refuser des demandes régulièrement faute d'espace suffisant.

Dans le cadre d'un projet de réaménagement global du site qui fait l'objet de demandes adressées à la Ville depuis 2008, l'association souhaite étendre sa capacité d'accueil. La dernière mouture de ce projet a été écrite en 2017⁸.

Il faut rappeler que, suite à la réflexion collective menée dans le cadre d'un Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) qui proposait de franchir une étape dans la relation entre structures, l'association a mis fin à la gestion des locaux « Kennedy » dans le quartier de Villejean en 2017. La Ville en avait confié la gestion au Jardin afin de répondre aux demandes d'acteurs. Ces travaux ont aussi permis d'identifier le souhait partagé de création d'un groupement d'intérêt d'acteurs artistiques et culturels du bassin rennais, qui vise la mise en action d'une solidarité sur les plans des ressources, de l'emploi et plus généralement en matière économique.

Le site, confié en 1998, a connu de nombreux aménagements réalisés par la Ville et par l'association. Pour autant, le bâtiment comme les extérieurs n'ont jamais bénéficié d'un programme global qui permettrait de répondre à l'ensemble des besoins des musiciens et des acteurs, de renforcer la capacité de l'association à développer des chantiers identifiés par le SOLIMA de Rennes Métropole et les États Généraux de la Culture, tout en s'inscrivant dans une cohérence avec la stratégie urbaine de Rennes Métropole, et notamment le projet Vilaine Aval.

Concrètement nous envisageons :

- de travailler à l'aménagement du site et l'extension du bâtiment ;
- de poursuivre les efforts d'animation de dynamique collective avec les usagers du site.

8 <http://www.jardinmoderne.org/wp-content/uploads/2018/10/aménagement-JM-2017.pdf>

2. Un projet artistique et culturel

2.1. Objectifs

- Soutien & valorisation des artistes locaux & régionaux
- Accompagnement & développement des pratiques
- Ouverture sur l'autre

2.2 Axes de mise en œuvre

- Accueil et coproductions d'événements

Nous envisageons de faire évoluer l'accueil d'événements proposés par les associations membres en renforçant notre rôle de coproducteur. Tout en conservant la logique de mise à disposition d'espaces, d'outils et de savoir-faire, nous cherchons ici à améliorer la relation partenariale avec l'initiateur du projet. Nous pensons nous diriger vers un partage plus équitable des coûts et des recettes, et une élaboration plus collective des contenus et des formes.

Sans s'interdire le dépassement du champ des musiques actuelles, nous continuerons de privilégier les propositions de concerts dont les esthétiques et les démarches artistiques sont singulières, et peu ou pas considérées par les médias et producteurs « mainstream », ainsi que les structures locales inscrites dans une économie solidaire.

D'autre part, nous avons aussi à travailler l'enjeu de cohérence avec les autres lieux du territoire susceptibles d'accueillir des manifestations, afin de permettre une meilleure appréhension des possibilités par les acteurs et de déjouer les jeux de concurrence.

Concrètement nous envisageons :

- en fonction des attentes des organisateurs, de maintenir le nombre de jours d'événement de 20 à 30 par an ;
- de développer un système de billetterie dématérialisé indépendant à l'usage des organisateurs ;
- de faire évoluer les outils et les méthodes pour un usage plus collaboratif.

- Productions d'événements

Les événements produits par le Jardin s'inscrivent essentiellement dans un cadre pédagogique ou de valorisation de projets émergents et/ou locaux et régionaux. Ces événements prennent diverses formes comme les concerts à thématique imposée (Les Contrefaçons), les concerts liés aux formations techniques, les rencontres contribuant au développement des projets d'artistes et d'acteurs (JIRAI). Ils reposent aussi sur la participation des adhérents (dont la majorité sont musiciens) qui contribuent aux choix de programmation. Nous souhaitons aussi poursuivre le Spring Rec, qui prend la forme d'un festival associant des micro-éditeurs, centré sur la production discographique indépendante, et donnant à voir tous les aspects du lieu et du fonctionnement de l'association.

Comme pour les coproductions précitées, les événements à l'initiative du Jardin sont largement ouverts aux partenariats et aux collaborations, avec des structures ou des personnes membres comme avec d'autres partenaires. Ce sont des propositions artistiques ou de rencontres sous forme d'échanges et de débats, qui tentent de répondre à des enjeux identifiés par l'équipe et les adhérents, et qui touchent aux pratiques artistiques et culturelles actuelles.

Concrètement nous envisageons :

- en fonction des capacités économiques, de maintenir le nombre de jours d'événement de 10 à 15 par an ;
- en fonction des capacités économiques, de maintenir et développer les événements précités ;
- de poursuivre nos travaux sur la promotion de l'informatique libre.

- **Répétitions & filages**

La répétition sous toutes ses formes (en studio, sur scène pour une durée plus ou moins longue, enregistrée ou non) est indispensable et concerne tous les pratiquants, qu'ils soient débutants ou expérimentés, dans un cadre amateur ou professionnel. Le principe d'accueil systématique est conservé, et nous souhaitons poursuivre le renforcement de l'accompagnement artistique et technique entamé ces dernières années, y-compris dans le cadre des coopérations mises en place.

Concrètement nous envisageons :

- de maintenir le volume d'ouverture des studios de répétition (ouvert aujourd'hui 6 jours sur 7, pour un volume de 60 heures hebdomadaires, ainsi qu'à titre indicatif, un volume total d'heures de répétition de 8542 heures pour 353 groupes ou artistes différents en 2017) ;
- de travailler leur traitement acoustique ;
- de renforcer le volume d'ouverture du studio d'enregistrement et d'améliorer ses capacités ;
- de poursuivre le développement des projets collaboratifs de détection et d'accompagnement destinés aux artistes locaux émergents (Horizons...) ;
- de développer les résidences d'artistes en partenariat avec d'autres structures du bassin rennais ;
- de développer la coopération sur l'accompagnement par la musique enregistrée avec les associations Doinit et Démozamau ;

- **Actions culturelles**

Considérablement développées entre 2015 et 2018, les actions culturelles s'inscrivent désormais sur du long terme et s'appuient largement sur la coopération avec l'ATM et l'Antipode MJC. Collectivement, nous souhaitons les poursuivre et en réexaminer tant les formes que les contenus, pour une meilleure prise en compte des droits culturels des personnes. Cela implique en premier lieu d'inventer des temps de rencontre et de coconstruction avec toutes les parties prenantes pour chaque projet.

Néanmoins, si nous sommes convaincus de la pertinence de ce type de projet et des directions que nous souhaitons prendre, nous soulignons que notre investissement pose aujourd'hui question, dans la mesure où pour la mise en œuvre, le Jardin n'est pas en capacité d'y dédier plus du tiers du temps de travail d'une seule personne. Il faut ajouter qu'il s'agit aussi d'actions sur lesquelles reposent de plus en plus d'attentes des collectivités et de l'État, qui multiplient les appels à projets comportant de nombreuses contraintes (de lieux, de contextes, de types de bénéficiaires, etc.), alors même que nous identifions l'enjeu de l'intégration pleine et entière des actions culturelles dans le projet de la structure.

Concrètement nous envisageons :

- la poursuite et le développement de Sound From (projet pluriannuel pour les personnes en détention) dans le cadre de la coopération ;
- la poursuite de l'accueil de musiciens en partenariat avec des établissements de santé ;
- la poursuite des visites pédagogiques dans le cadre de la coopération ;
- la poursuite d'actions en partenariat avec des établissements scolaires dans le cadre de la coopération.

3. Axes transversaux

- Partenariats et coopérations

Si la plupart des actions est menée soit en partenariat (c'est-à-dire en association ponctuelle et selon les opportunités), soit en coopération (c'est-à-dire en s'engageant à long terme sur des objectifs communs), c'est avant tout par choix politique de l'association. C'est une manière de faire constitutive du Jardin Moderne puisqu'il est né de la volonté d'acteurs et d'artistes locaux, de partager un outil capable de répondre à des besoins de développement de projets, et assis sur des valeurs de respect des identités culturelles, de solidarité et d'équité.

Ce parti pris est donc aussi une conduite dans les relations avec l'ensemble des partenaires, privilégiant le dialogue et le débat et permettant de confronter les points de vue lorsque c'est nécessaire. C'est encore un moyen pour une prise en compte des problématiques des musiques dites actuelles dans un environnement global, et donc largement ouverte sur les autres disciplines artistiques, les pratiques numériques, les techniques de production et de diffusion, les médias, l'aménagement urbain, et sur d'autres initiatives du champ de l'économie sociale et solidaire...

De façon générale, nous souhaitons privilégier des dynamiques collectives dont nous pensons qu'elles participent d'un développement et d'une structuration du territoire plus durable, d'une plus grande attention aux diversités, et d'une prise en compte plus équitable des personnes.

- Coopérations avec l'Association Trans Musicales et l'Antipode MJC

Suite au « protocole de coopération de la SMAC du bassin rennais » élaboré pour la période 2015-2018, les trois structures ré-affirment leur volonté de développer dans la durée une dynamique de coopération fondée sur des valeurs partagées se référant aux principes des droits culturels des personnes et d'une économie solidaire non lucrative.

Tout en maintenant leurs gouvernances et projets respectifs, les trois structures souhaitent accompagner la diversité des pratiques artistiques et culturelles liées aux musiques dites actuelles, et développer une alternative à la concentration des moyens par une coopération visant à :

- renforcer la pertinence des actions et des projets ;
- participer collectivement à la structuration du secteur à l'échelle du bassin rennais ;
- participer à une intervention publique concertée en faveur de la diversité des pratiques et des initiatives en lien avec les musiques actuelles ;
- mutualiser et partager des outils, des informations et des compétences.

Les axes généraux de cette coopération se déclinent comme suit :

- Relations aux personnes :

L'objectif est de travailler collectivement sur la qualité de la relation aux personnes dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des projets et actions.

- Relations au territoire :

L'objectif est de renforcer l'appréhension des spécificités du territoire dans les projets, par une analyse partagée et par l'élaboration progressive d'une stratégie collective.

- Relations aux artistes amateurs et aux pratiques :

L'objectif est d'identifier et accompagner les pratiques artistiques amateurs ainsi que les acteurs non professionnels, en s'attachant à la notion de parcours.

- Relations aux artistes professionnels :

L'objectif est de renforcer l'accompagnement des projets d'artistes professionnels ou en insertion professionnelle par la mise en place d'outils et de méthodologies communes.

- **Participation aux organisations collectives du local à l'Europe**

Dans la même logique, il s'agit de partager des réflexions, des enjeux et des expériences à différentes échelles, dans des espaces qui travaillent la notion d'intérêt général, de droits culturels des personnes, et d'économie politique.

Concrètement nous envisageons de poursuivre nos participations à :

- la Fédélima (Fédération des Lieux de Musiques Actuelles) ;
- l'Ufisc (Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles) ;
- le LiveDMA (European Network for Music Venues and Festivals) ;
- RPM (Recherche en Pédagogie Musicale) ;
- AprèsMai (Association des Pôles Régionaux Et des Structures de Musiques Actuelles et Improvisées) ;
- le SMA (Syndicat des Musiques Actuelles).

- **Dimension pédagogique**

L'accompagnement des artistes et acteurs est revendiqué comme une forme de pédagogie qui s'attache à la diversité des personnes, des identités culturelles, et par conséquent, à la singularité des parcours individuels et collectifs. Nous nous attachons à construire et développer des outils et des méthodes qui répondent aux besoins des personnes, sur le plan artistique, technique, ou sur celui du développement stratégique d'un projet.

L'accompagnement prend la forme d'échanges individuels ou collectifs, de rendez-vous conseils, sur des temps de répétition, d'enregistrement, de travail scénique, de rencontre thématique, d'atelier de pratique instrumentale et d'initiation. Il fait aussi l'objet du centre ressource dont la fonction est de collecter, trier et mettre à disposition les données nécessaires à la définition ou la précision d'un projet, ou encore la constitution d'un réseau de partenaires.

Ces actions d'accompagnement sont logiquement complétées et articulées avec des propositions élaborées dans le cadre de la formation professionnelle.

En d'autres termes, il s'agit pour le Jardin de s'adapter en permanence aux pratiques et non de calquer une vision ou un programme inspiré par l'industrie musicale ou l'institution publique. Pour autant, dès lors que les valeurs et les objectifs se rejoignent, tout type de partenariat et de coopération peut être envisagé dans le domaine de l'apprentissage et de la formation.

- **Environnement & développement durable**

L'association a adopté, à la mesure de ses moyens, une démarche environnementale depuis de nombreuses années, comme en témoignent les bilans d'activités. Ainsi, un important travail de tri sélectif porte aujourd'hui ses fruits et l'édition des supports de communication papier a été rationalisé. D'autre part, le restaurant utilise, le plus souvent possible, des produits bio de saison, transformés sur place, et le bar a recours à des gobelets réutilisables.

Il existe encore de nombreuses pistes qui permettraient de franchir de nouvelles étapes : les économies d'énergie, la réduction des déchets, l'incitation aux déplacements doux (vélostar, bus tardifs...) par exemple, ou encore un

réaménagement des extérieurs plus favorable à la biodiversité. Cependant, une stratégie durable en ce sens doit être soutenue par nos partenaires institutionnels, et notamment la Ville en tant que propriétaire du bâtiment.

4. Documents de référence

Tous les documents publiés par l'association :

<http://www.jardinmoderne.org/projet/>

La convention pluriannuelle 2015 – 2018

<http://www.jardinmoderne.org/wp-content/uploads/2018/10/CPO-2015-2018.pdf>

Le bilan de la convention pluriannuelle 2015 – 2018

<http://www.jardinmoderne.org/wp-content/uploads/2018/10/15-18-bilan-convention.pdf>

La fiche de données 2016 du Jardin Moderne, publié par le ministère de la culture

<http://www.jardinmoderne.org/wp-content/uploads/2018/10/fiche-ministere-2016.pdf>

Le bilan du protocole de coopération 2015 - 2018

<http://www.jardinmoderne.org/wp-content/uploads/2018/10/bilan-coopération-2015-2018.pdf>

Les indicateurs quantitatifs 2015 – 2018

<http://www.jardinmoderne.org/wp-content/uploads/2018/10/indicateurs-2015-2018.pdf>

Le projet d'aménagement 2017

<http://www.jardinmoderne.org/wp-content/uploads/2018/10/aménagement-JM-2017.pdf>

5. Budget prévisionnel 2019 - 2022

		2019	2020	2021	2022
C H A R G E S	Masse salariale Jardin Moderne	458 548 €	473 297 €	482 067 €	498 346 €
	Masse salariale formateurs occasionnels	17 522 €	18 048 €	18 589 €	19 147 €
	Masse salariale intermittents	30 000 €	30 900 €	31 827 €	32 782 €
	Achats de marchandises	39 286 €	40 465 €	41 679 €	42 929 €
	matières premières et approvisionnement	2 000 €	2 060 €	2 122 €	2 185 €
	Sous traitance directe	68 374 €	70 425 €	72 538 €	74 714 €
	Autres achats + charges externes	154 549 €	159 185 €	163 961 €	168 880 €
	Impôts, taxes et versements assimilés	10 772 €	10 772 €	10 772 €	10 772 €
	Autres charges de gestion courante	2 900 €	2 987 €	3 077 €	3 169 €
	Charges financières	250 €	258 €	265 €	273 €
	Dotations aux amortissements	22 963 €	25 963 €	28 963 €	31 963 €
	TOTAL CHARGES	807 164 €	834 360 €	855 860 €	885 160 €

P R O D U I T S	Recettes d'activité	108 661 €	110 000 €	113 000 €	115 000 €
	Recettes bar et restauration	125 000 €	128 000 €	130 000 €	132 000 €
	Adhésions	12 500 €	13 000 €	14 000 €	14 000 €
	Rennes Métropole	22 000 €	30 000 €	35 000 €	50 000 €
	Ville de Rennes	250 000 €	260 000 €	270 000 €	280 000 €
	Région Bretagne	65 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €
	Département Ille et Vilaine – Volet 1	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
	Département Ille et Vilaine – Volet 3	45 360 €	45 360 €	45 360 €	45 360 €
	DRAC	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €
	demandes de financements complémentaires	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
	Subventions pour projets	36 510 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
	Aides sur salaires	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €
	Amortissement sub équipement	4 133 €	5 000 €	5 500 €	5 800 €
	TOTAL PRODUITS	807 164 €	834 360 €	855 860 €	885 160 €